

Comité Technique Local du 28 novembre 2014 : un CTL en cinq actes avec pour seul fil conducteur la casse du service public et la mise en œuvre de la démarche stratégique !

Toulouse, le 1^{er} décembre 2014

En ouverture de ce Comité Technique Local (CTL) marathon (09h00-18h30 dont trois interruptions de séance), les organisations syndicales ont procédé aux déclarations liminaires.

Retrouvez l'intégralité de notre déclaration sur notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/cgi-bin/resoopage.pl?1208>

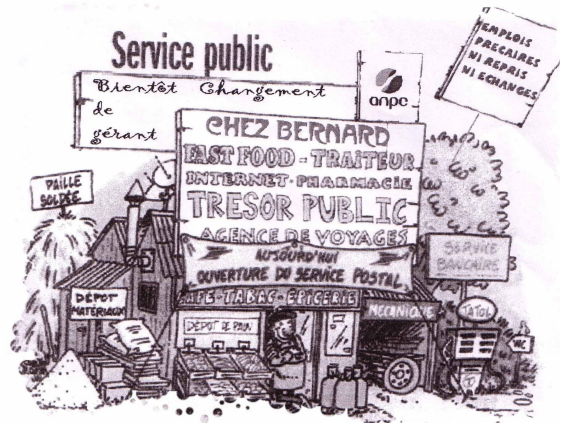
En réponse, la Direction a posé les jalons du comportement qu'elle aura au cours de ce CTL : droite dans ses bottes, aux abois, en contradiction, ...

Sur les Maisons d'État, le Directeur indique que la DRFIP 31 n'est pas motrice sur le sujet. La Direction n'a rien à cacher ... le Responsable de la Politique Immobilière de l'État (RPIE) jouera son rôle comme il le fait habituellement en lien avec le Préfet.

Sur le sujet, la Direction n'a pas peur de se contredire en mettant en avant que la DGFIP n'est pas la première concernée (car elle est déjà très présente sur le territoire) et, dans le même temps, en voulant fermer les trésoreries en milieu rural et péri-urbain.

Cette réponse est loin de nous satisfaire car à y regarder de plus près, les centres des Finances Publiques sont clairement identifiés dans la circulaire Valls du 15 octobre (création des Maisons d'État).

Nous resterons vigilants à cette nouvelle contre-réforme.



Sur la démarche stratégique, la Direction maintient son refus de jouer la transparence. Réponse du Directeur : « Je maintiens ma position. Je n'ai pas à me prononcer sur le fait que deux DDFIP aient transgressé les directives de la Centrale. Je m'honore de faire partie des 98 DDFIP qui ont respecté les consignes de la DGFIP ».

Pourtant, la Direction Générale, le 21 novembre à Bruguières, a affirmé que les trésoreries de catégorie C4 (sept au total dans notre département) seraient progressivement fermés d'ici 2017. Le DRFIP n'a pas démenti ces propos mais ne veut toujours pas informer les personnels concernés par ces mesures. Seule réponse : « Pas de restructuration prévue en 2015 ! ».

Cette opacité assumée et confirmée sur les projets de la Direction s'appelle, tout simplement, du mépris, terme si cher à notre Direction.

Sur la création de la nouvelle région « Midi-Roupyllon », la Direction ne veut pas s'aventurer dans des réponses quelle juge prématurées. Cependant, après avoir insisté, la Direction nous dévoile l'impact à partir de 2017 de la réforme territoriale (avant il n'y aura pas de transfert de compétences) :

- transfert de la voirie départementale vers la Métropole
- transfert de la voirie départementale hors du périmètre de la Métropole vers la région
- transfert de la gestion des collèges du département vers la nouvelle région (quelle paierie régionale : Toulouse ou Montpellier ?).

Pour une fois, la Direction estime nécessaire d'anticiper l'impact sur nos services car sino, selon ses propres mots, « sans anticipation, nous irions dans le mur ».

Nous avons insisté sur la communication nécessaire pour les personnels de la Paierie Départementale (en lien également avec la création du SMEA), Paierie Régionale (fusion des Régions), Recette des Finances de Toulouse Municipale (évolution de la Métropole).

Horaires d'ouverture au public :

Après la présentation de ce point par la Direction, l'ensemble des organisations syndicales (CGT, FO et Solidaires) ont remis au Directeur près de 800 signatures de la pétition intersyndicale pour demander l'abandon et le retrait de ce projet tant au niveau national que local.

De plus, la CGT a déposé près de 150 signatures du « collectif pour la défense et le développement des services publics du canton de Luchon » auquel elle participe.

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>
cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

La Direction a tenté une nouvelle fois de justifier cette réduction des horaires d'ouverture au public par une amélioration des conditions de vie au travail des agents. Pour autant, la Direction se refuse de présenter ce point dans le cadre d'un CHS-CT pour avis.

Cela confirme notre analyse sur l'objectif de ces réductions : marges de manœuvre pour de nouvelles suppressions d'emplois, mise en place de la démarche stratégique (créations des centres de contacts, avec financement des emplois pris sur les services déjà en difficulté).



Les arguments avancés par la Direction ont laissé plus que sceptiques les organisations syndicales présentes. En effet, prendre comme seul argument, que la réduction des horaires permettra de diminuer le dépôt dans les trésoreries des chèques destinés aux centres d'encaissement, témoigne de la méconnaissance des services. **A moins que l'objectif soit aussi de « réduire les horaires d'ouverture des boîtes aux lettres » !**



Ne pouvant faire abstraction du nombre important de signatures recueillies en un temps réduit, le Directeur a tenté de botter en touche, sous prétexte d'un champ revendicatif plus large que les seuls horaires d'ouverture.

Alors que la Foire Aux Questions, diffusée sur Nausicaa stipule une mise en œuvre possible après le 1^{er} janvier 2015, nous avons insisté sur le caractère zélé de la Direction.

La Direction, poussée dans ses retranchements, a suspendu la séance pendant une demi-heure.

Au final, elle a indiqué prendre en compte la pétition pour permettre aux personnels de s'approprier cette contre-réforme, et prendre le temps de la communication. Le Directeur a indiqué que cette mesure correspond à une solution à l'évolution des emplois. **La CGT considère que c'est là un palliatif aux problèmes d'emplois.**

C'est pourquoi, la DRFIP a décidé un report de cette mesure au 1^{er} mars 2015.

La CGT a donné la parole à plusieurs collègues (accueil dédié dans SIP, trésorerie en milieu rural, accueil téléphonique, ...) pour refléter la réalité des services.

Comme à notre habitude, nous avons porté, ensemble, un syndicalisme de lutte, de rassemblement, porteur des revendications des personnels.

Vote des organisations syndicales : CGT, Solidaires et FO : CONTRE

Explication du vote de la CGT :

Prenant acte du report au 1^{er} mars 2015, la CGT Finances Publiques considère que la position de la Direction ne correspond toujours pas aux revendications des personnels :

- la Direction est prête à faire un bilan au bout d'un an de la mise en place de ces nouveaux horaires. **Nous persistons dans notre demande d'un bilan PREALABLE à toutes nouvelles évolutions de nos missions et conditions de vie au travail.**
- **aucun impact n'a été présenté par la Direction sur les autres formes d'accueil et en particulier le téléphone.** De plus, nous ne pouvons éviter de faire le lien avec la généralisation à venir des centres de contact et la concentration de l'accueil physique les jours d'ouverture restants. D'autre part, aucune visibilité n'a été donnée sur l'organisation des services, notamment la cellule accueil les jours de fermeture au public. Enfin, quelle répercussion la réduction de l'offre d'accueil des centres ruraux aura sur les centres urbains ?
- **aucune réponse claire sur les suppressions d'emplois à venir alors que nous abandonnons une mission qu'est l'accueil physique des usagers.** Quelle prise en compte du report des charges de travail sur les autres modes d'accueil : téléphone, courriels et courriers sur ces suppressions d'emplois à venir ?
- **pas de mise en place de groupe de travail** avec les élus, les usagers, les personnels et leurs représentants,
- **aucune réponse sur l'évolution de la prime accueil, prime caisse.**

L'intersyndicale CGT-FO-Solidaires vient de rendre publique une lettre unitaire aux parlementaires et élus du département.

Retrouvez la sur notre site internet :

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/cgi-bin/resoopage.pl?1210>



Généralisation des horaires variables pour les équipes de renfort : adoption du règlement intérieur

Le vote des personnels des équipes de renfort a amené plusieurs questions :

- la **Direction, en refusant de communiquer la liste d'émargement**, a reconnu à demi mots le rejet de la généralisation des horaires variables par le refus de voter des personnels de l'équipe de renfort du Comminges.
- le **vote des collègues du CPS Relais** en horaire décalé a été organisé sans information complète (perte de jour ARTT supplémentaire, non prise en compte de la pause obligatoire de 20 minutes dès six heures de travail consécutif,)

Sur ce dernier point, la Direction a reconnu que des précisions et modifications devaient être apportées. La CGT sera attentive aux suites données par la Direction et sa présentation dans un prochain CTL.

La CGT et FO ont demandé à la Direction un vote sur la généralisation des horaires variables pour les équipes de renfort, pour les personnels de la filière gestion publique en particulier.

La CGT a donné lecture du règlement intérieur du CTL, imposé par la Direction et totalement inconnu de sa part, qui oblige la Direction a donné suite à la demande d'un vote par un représentant des personnels.

Après une nouvelle interruption de séance de la part de la Direction, celle-ci a accepté un vote sur les seuls règlements intérieur des équipes de renfort.

L'ensemble des organisations syndicales ont refusé de voter sur ce seul point.



Circulaire du 14 novembre sur la mise en œuvre du dispositif unifié de gestion des équipes départementales de renfort :

La CGT, ayant eu connaissance de la circulaire du 14 novembre pour la création au 1^{er} septembre 2015 de la future équipe de renfort fusionnée, a insisté pour que ce point soit débattu dans le cadre d'un CTL.

La Direction a tenté de réduire le débat, alors que c'est le devenir de l'équipe de renfort en général qui est en jeu.

Afin de prendre en compte l'histoire particulière des personnels de l'Équipe Mobile de Renfort du Comminges, portée par la CGT depuis plusieurs mois, **la Direction a donné comme seule information qu'il y aura une sectorisation géographique.** Cependant, cette sectorisation reste floue sur plusieurs points notamment son application aux personnels de l'ex filière fiscale, ou encore les possibilités de déroger aux futurs secteurs par « nécessité de services » ou autre « volontariat ».

Après avoir poussé la Direction à donner des réponses, elle ne donne aucune visibilité sur les appels à candidature locaux à venir pour combler les emplois vacants. Nous risquons à nouveau d'assister au « fait du prince » par des postes à profil et une remise en cause des droits et garanties des agents.

Enfin, la Direction n'a pas répondu sur la future spécialisation ou non de l'équipe de renfort.

Ponts naturels

Les ponts naturels en 2015 seront les suivants :

vendredi 2 janvier, vendredi 15 mai et lundi 13 juillet

La CGT (comme les autres organisations syndicales) s'est abstenue sur ce point.

Elle a cependant insisté sur la nécessité de garantir les droits des agents précaires pour les ponts naturels (Berkani, Pacte) : une autorisation pour chaque pont naturel.

De plus, la CGT a demandé que ce dispositif soit étendu à l'ensemble des agents même si ce seul fait serait loin de compenser les journées comptables perdues.

e-formation

Pour la Direction ce sujet n'était aujourd'hui qu'un point d'étape. Cependant la CGT est intervenue sur plusieurs points :

- la nécessité de garder un temps d'échange entre les collègues lors d'une « vraie » formation
- l'accès à la charte de l'e-formation. La Direction va la transmettre aux organisations syndicales
- la dérive possible d'aller vers le tout e-formation. D'autant plus que selon les propres mots de la Direction, la formation sera au cœur de la démarche stratégique !

La CGT a rappelé la nécessité absolue d'une offre de formation complète et de qualité avec la disparition des filières pour le mouvement de mutation au 1^{er} septembre pour les personnels de catégorie C et B.

La Direction a opiné du chef, mais n'a pas répondu.

La CGT sera vigilante à ne pas mettre en difficulté des collègues qui voudraient changer de missions sans que la formation ne suive.

La CGT est, seule, revenue sur la compensation du temps de trajet en cas de formation.

Comme la Direction est prête à prendre en compte ce temps de déplacement pour l'e-formation, cela doit aussi être possible pour les formations départementales et hors du département. **Le Directeur a indiqué que si la DG n'avancait pas sur cette question, il prendrait ses responsabilités. Il a même reconnu que cette compensation n'au aucun coût pour la DRFIP. La CGT ne lâchera pas l'affaire.**



Bilan d'étape de la mise en place de la cellule départementale des procédures collectives

Suite à la mise en place de cette cellule au 1^{er} septembre 2014, en plus de présenter « un premier bilan », la Direction a annoncé le transfert des stocks en 2015 pour la sphère des particuliers (SIP et trésoreries) et en 2016 pour les professionnels.

La CGT a axé ses interventions sur plusieurs points :

- **emplois** : lors de sa création, le PRS a été abondé de 3 emplois issus des SIE. **Dès le CTL Emplois de janvier 2015, la Direction va à nouveau transférer des emplois.** Cette évolution se fera en lien avec le transfert des stocks. Nous risquons donc voir des emplois transférés des SIP ou trésoreries vers le PRS. Une nouvelle fois, nous devons faire le lien avec la démarche stratégique qui instaure la départementalisation de certaines missions et la fusion des SIE et SIP sur un même site.
- **charges de travail** : la montée en charge du PRS appelait bien l'arrivée de collègues supplémentaires dans ce service. Cependant, la Direction a trop vite anticipé sur les possibles reports de charge entre les services et le PRS. Les SIE, SIP et trésoreries connaissent pour l'instant un surcroît de travail lié au protocole nécessaire. Protocole dont l'application, faute de moyens, n'est pas toujours strictement suivi (accusé réception ou états 3431 non validés).
- **formations** : la Direction a admis les couacs dans le recensement et l'offre de formations pour l'ensemble des services concernés, et plus spécifiquement les particuliers (trésoreries).
- **immobilier** : la CGT restera attentive aux moyens matériels dévolus au PRS à l'heure actuelle et lors de sa montée en charge.

Questions diverses :

Travaux de la Place Occitane et des Carmes :



Autant la Direction se vante de suivre les directives du Ministre ou bien encore de la Direction Générale, autant c'est loin d'être le cas pour les travaux. **Nous le disons clairement, la Direction déroge à ses responsabilités et met en danger les personnels (issue de secours condamnée lors des travaux de la Place Occitane sans autre solution d'évacuation).**

Pire la Direction ne prend même pas la peine de répondre à nos courriers.

Sur l'amiante, nous en sommes toujours au même constat : gestion en toute légèreté, voire inconscience.

Produits divers :

La Direction devrait revoir avec l'ESI de Bordeaux la correction des adresses figurant sur les lettres de rappel pour ce service (actuellement Rue des Lois au lieu de Place Occitane).

Nous avons aussi insisté sur la nécessité de faire un point complet départemental sur les SVI. Nous découvrons que certains services sont joignables 24h/24 comme les Produits divers.

La Direction n'a pas répondu à notre interpellation sur le bug d'encaissement des TLE du 15 octobre, encaissés fin octobre et générant de nombreux appels et remises de majorations !!!

Adresse des personnels de Ranguel :

Sur le thème de la transparence, le Directeur refuse de répondre à l'invitation (« injonction » selon ses propres termes) des personnels de Ranguel pour qu'il se rende sur le site et informe les personnels de la mise en place de la démarche stratégique.

Au final, il se rendra sur le site au mois de janvier.

Certes la Direction se déplace sur les sites, mais ne rencontre que certains services par site (SIE ou SIP) sans voir la globalité des personnels.

FI et CSP de Saint-Gaudens vers la Cité Administrative :

La Direction répond à notre demande de mettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain CTL. Cependant, elle joue encore la carte du pragmatisme pour justifier ses choix. **Le pragmatisme ne fait pas partie du champ revendicatif de la CGT.**

SFACT :

Après un vote CONTRE unanime des organisations syndicales lors du CTL du 14 octobre, la Direction a présenté à nouveau l'extension du périmètre du SFACT lors du CTL du 7 novembre. Ce CTL faisait suite au CHS-CT du 6 novembre qui avait réclamé des documents supplémentaires pour pouvoir statuer.

Nous avons alors acté et pris en compte cette délibération. Suite aux débats de ce CTL, qui ont soulevé des interrogations supplémentaires sans réponses, la Direction n'avait pas procédé à ce second vote.

Elle nous apprend aujourd'hui que le vote, selon elle, a eu lieu et que donc le débat est clos (sic!!!)

